



CR CGT du Conseil d'administration du 13 mars 2023

Déclaration liminaire CGT : *Cher-es membres du conseil d'administration,*

Jeudi 2 mars se tenait notre première instance du CSA, le comité social d'administration créé pour remplacer le comité technique dans les universités.

Les paroles des femmes élues mais les autres aussi ont été systématiquement coupées, voire non écoutées par notre direction et administrateur provisoire.

Plus grave : deux élues de la CGT ont été violemment interrompues par les hurlements de l'administrateur provisoire qui s'est emporté en frappant violemment sur la table. Ce dérapage colérique s'était déjà produit lors d'un précédent comité technique mais notre administrateur provisoire avait eu la décence de présenter ses excuses aux élu-es. Même si la séance peut parfois être tendue, de tels hurlements sont inadmissibles, comme nous l'avons signalé une première fois au cours de la séance avant que cela ne se reproduise. La direction de l'établissement a plus que tout autre membre des instances un devoir d'exemplarité. Aucune tension ne peut justifier un tel dérapage de la part de l'administrateur provisoire.

*Par ailleurs, pendant cette séance de jeudi 2 mars, le responsable juridique, contraint de se justifier par rapport à une attaque du droit syndical, a répondu «**Merde** » à l'élue CGT qui l'interpellait. De nouveau, de tels propos ne sont pas acceptables de la part d'une direction qui doit veiller à la bonne tenue des débats. Ce dernier n'a évidemment pas été recadré et n'a pas eu besoin de présenter ses excuses. C'est vrai que dans le climat actuel ou un ministre se permet de faire 3 bras d'honneur aux députés du sénat ce n'est pas si grave.*

Sur la forme d'abord, en voyant leur parole coupée en permanence (ce qui rappelons-le arrive nettement moins souvent aux collègues hommes) ; sur le fond, en voyant cette même parole décrédibilisée, avec l'objectif d'empêcher aux

étudiant-es de siéger en permanence à la formation spécialisée et en remettant en question leur statut de fonctionnaire-stagiaire.

Nous avons passé 1h pour débattre du fait que les étudiants devaient être présents pendant la totalité de l'instance comme cela était le cas au précédent mandat. Cette présence est nécessaire au vu de l'implication des étudiant-es et élèves sur les sujets de santé. La remettre en cause est inacceptable, et symptomatique de l'incapacité de cette direction à voir les choses autrement que par le prisme du juridique (il est d'ailleurs inacceptable que les décrets soient toujours interprétés dans le sens du « moins-disant » pour les droits des étudiant.es et personnels). Impliquer les élèves et étudiant-es dans les discussions de la formation spécialisée et du CSA, c'est au contraire une vraie décision politique, notamment pour participer au travail collectif sur les conditions d'étude, de travail et la santé physique et mentale de l'ensemble de notre communauté, que l'on sait durement confrontée dans son ensemble à des problèmes souvent très similaires par leurs causes et leurs symptômes.

Tout porte ainsi à croire plusieurs choses :

- les provocations verbales, coupages de paroles, hurlements montrent que rien n'a changé et qu'il y a une stratégie pour que l'instance se passe mal. Les directions de l'ENS se suivent et malheureusement se ressemblent. Nous appelons de nos vœux une nouvelle présidence féministe incarnée par une femme progressiste.

Mesdames, Messsieurs, hurler sur une femme en frappant une table relève d'une violence et d'une humiliation : les élu-es CGT ne négocieront jamais la régression sociale, ni les droits syndicaux et combattront sans relâche toutes formes de violences faites aux femmes.

Pour conclure comme disait Voltaire : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. C'est ça la démocratie aussi !!!! »

Principaux sujets :

- *Présidence de l'ENS LYON* : 6 candidats seront auditionnés le 17 avril prochain
- Budget 2022 : déficitaire

Interventions CGT : Augmentation du point d'indice semble grever le budget ?

Pour rappel le point d'indice a augmenté de 3,5% en 13 ans

Soit 0,26% d'augmentation annuelle

Comparativement dans le secteur privé : augmentation moyenne de 5% en 2022, les années précédentes : 1% - On est donc loin du compte pour les fonctionnaires !

Motion sur le déficit chronique du budget : La CGT demande un engagement de la direction d'appliquer la rétroactivité aux primes des contractuels depuis automne 2022

La direction répond qu'elle ne peut pas s'engager... (alors que l'ENS s'était engagée à ouvrir les négociations à l'automne dernier) :

« Il n'est pas acceptable de se résoudre à constater et à voter des budgets annuels déficitaires ; on ne peut légitimer le désengagement chronique de l'État sur les missions d'éducation et de recherche publique qu'il doit porter. De plus, nous rappelons que la négociation des primes mensuelles des collègues contractuels aurait dû démarrer conformément aux engagements de la direction, en septembre 2022 ; force est de constater qu'elles n'ont pas encore débuté. Les primes triennales des personnels titulaires doivent elles aussi être discutées prochainement. Nous espérons que ce déficit ne sera pas la justification d'une négociation au rabais des primes de l'ensemble des personnels titulaires ou contractuels. »

Votes

Contre : 8

Représentant de la métropole : ne prend pas part au vote

Pour : 10

Abstentions : 3

RAPPORT SOCIAL UNIQUE : Pour résumer :



Les constats : toujours en défaveur des femmes ! et peu/pas d'actions et de volonté pour faire disparaître ces inégalités

- Page 16 : nous notons 15 femmes PU en 2020 qui passent à 14 en 2021, alors que les hommes PU progressent significativement passant de 51 à 54
- CDI : nous restons attachés aux statuts de la fonction publique et donc par des titulaires : avez-vous prévu un plan de titularisation, par exemple à Persée ?
- Page 18 : nous notons que la précarité touche très majoritairement les femmes qui subissent une double peine (65% des contractuel-es sont des femmes)
- Page 45 : promotions des femmes trop peu nombreuses, avez-vous réfléchi à des formations sur le genre pour les jurys de concours/sélection conformément au plan égalité ?
- Page 47 : vous parlez du nombre de pérennisation mais nous n'avons pas le nombre de candidatures au total donc ce chiffre n'a pas de sens
- Page 61 : les rémunérations nettes : une catégorie A touché 3062€ pour un homme contre 2911€ pour une femme – moyenne de -167€ en défaveur des femmes pour les BIATSS
- Pour les EC on passe à -700€ ce qui est énorme

RAPPEL : la CGT défend l'augmentation du point d'indice et non pas des primes attribuées par un saupoudrage sur des critères flous

- Page 56 : sur les 10 plus hautes rémunérations des enseignants : **2 femmes et 8 hommes**
- Passages CROUS : nous n'avons aucun comparatif pour voir si les collègues mangent moins souvent que l'an dernier. Les retours faits à la CGT par les collègues sont qu'ils y mangent moins souvent, notamment en raison du prix trop élevé journalier.
- Page 127 dialogue social : pour la CGT le dialogue social ne peut pas se résumer par un nombre d'instances et à des m2 de locaux syndicaux : car ceux-ci sont juste réglementaires !!
La CGT aimerait un véritable dialogue social refusé depuis tant d'années : par exemple invitations des organisations syndicales aux journées d'accueil des nouveaux entrants comme pratiqué dans la très grande majorité des établissements du MESR
- Page 133 : protection fonctionnelle : nous souhaitons un vrai bilan : sur quel sujet ont porté les demandes ? sur quel objet ont-elles été accordées ? refusées ? nous notons que la protection fonctionnelle ne coute rien à l'établissement et nous devons nous en inquiéter.

Conclusions : comment allez-vous résorber ces inégalités salariales entre les femmes et les hommes ? par quelles mesures ? avez-vous identifié les obstacles dans les carrières des femmes, notamment au moment de leur maternité ? quelles mesures seront prises ? aucune réponse de la direction...



Autres motions proposées au vote et adoptées :

Motion référent-es égalité : Nous demandons à l'administration provisoire d'attribuer aux 2 référent-es égalité un quota d'heures pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions, ce qui représente factuellement 1/4 de leur service. À l'heure actuelle, les décharges attribuées (1/8 et 1/5 du service d'un EC) ne sont ni suffisantes ni harmonisées

Votes :

Contre : 8 (dont l'administrateur provisoire et voix exclusivement masculines extérieures)

Ne prend pas part au vote : représentant de la métropole

Abstentions : 1 élu liste « indépendante »

Pour : 12

Centre de langues : 5 postes de lecteurs seront transformés aux maitres de langues, conformément aux demandes de la CGT et à la réglementation et nous nous en félicitons.

Autres motions :

Motion soutien Pinar Selek

Les membres du CA de l'ENS de Lyon affirment leur soutien inconditionnel à leur collègue Pinar Selek, maîtresse de conférences associée en sociologie (Université Côte d'Azur / Urmis) et docteure honoris causa de l'ENS LYON. Pinar Selek est persécutée avec acharnement depuis vingt-cinq ans en Turquie, en raison de ses recherches. Elle a été injustement et odieusement accusée, condamnée et incarcérée pour un crime qu'elle n'a pas commis. Quatre acquittements ont été prononcés par la justice turque, mais la Cour Suprême de Turquie a récemment annulé le 4e acquittement prononcé le 19 décembre 2014 par le Tribunal criminel d'Istanbul. Pour ces raisons, les membres du CA de l'ENS de Lyon sont solidaires des délégations de personnalités qui se rendront en Turquie le 31 mars pour soutenir Pinar Selek et se joignent aux collectifs de mobilisation autour d'elle pour que cessent les persécutions juridiques et politiques qu'elle subit depuis 25 ans.

Votes : pour unanimité

Motions retraite :

Le conseil d'administration de l'ENS Lyon affirme son opposition au projet de réforme des retraites qui prévoit notamment de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et d'augmenter le temps de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Cette réforme aura des impacts importants sur l'ensemble de la communauté universitaire, sur les personnels comme sur l'avenir des étudiants. Nous rappelons notre attachement à la justice sociale, que ce projet de réforme met à mal. Il est particulièrement désastreux pour les femmes et les plus précaires. Les acquis sociaux doivent assurer des conditions de vie décentes à tous les âges, notamment à celui de la retraite. Nous souhaitons qu'aucun membre de notre communauté, étudiant-es, agent-es BIATSS, enseignant-es chercheur-euses, titulaires et contractuel·les étudiant·es, ne soit pénalisé-e lors des journées de mobilisation nationale. Nous demandons à ce que l'ENS n'applique pas de recours forcé illégal au télétravail ou aux enseignements en distanciel. Nous incitons les enseignants-chercheur-euses à faire preuve de bienveillance envers les étudiants qui s'engagent dans le mouvement et à préserver le dialogue avec l'ensemble des étudiant-es.

Votes : 6 contre (dont l'administrateur provisoire)

Abstentions : 3 abstentions (élu-es liste « indépendante »)

Pour : 10

CR rédigé par les élues CGT du Conseil d'Administration de l'ENS LYON